

**Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 3 février 2012

L'an deux mil douze, le 3 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **26 janvier 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absent : M. BADER Ricardot

Procurations : M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. Jean-Pierre SERMANDE - **Mme JULLIEN Marie-Josée** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6/ **Orientations budgétaires 2012**
- **Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Rappel des données financières 2011 :

Budget prévisionnel

▪ En recette :	55 990,60
▪ En dépense :	55 990,60

La réalisation prévisionnelle est la suivante :

- Recettes totales : 29 350,37 €
- Dépenses totales : 25 230,02 €

Orientations budgétaires 2012 :

Le Maire rappelle au Conseil que le SPANC a été créé en avril 2008. Il intègre les recettes issues du contrôle. La tarification est la suivante :

- 150 € pour un contrôle de conception
- 80 € pour le contrôle du bon fonctionnement

Pour l'année 2012, les données budgétaires prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Produit du service : 32 000 (base $\approx$ 350 contrôles/an)

En recettes d'investissement : Néant

En dépenses de fonctionnement, il s'agira essentiellement de rembourser au budget ville le coût du personnel mis à disposition du SPANC.

Il est proposé au Conseil de maintenir le service au même niveau de prestation qu'en 2011.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, **pour 2012**, de maintenir au même niveau qu'en 2011, les prestations du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,